



La secrétaire d'Etat au Personnes handicapées, Sophie Cluzel, entourée de Caroline Dekerle, sa conseillère "emploi" (à gauche), de Didier Rambeaux, président d'Andicat et de Nathalie Gyomlai, vice-présidente. - © DR

En Esat, les droits des travailleurs se rapprochent du code du travail

Le 14 mars, en ouverture des rencontres nationales d'Andicat, la secrétaire d'État aux Personnes handicapées, et sa conseillère "emploi" Caroline Dekerle, ont présenté le projet de décret qui doit mettre en musique le plan de transformation des Esat.

« *Nous avons sauvé les Esat (établissements et services d'aide par le travail) !* » Didier Rambeaux, le président de l'Association nationale des directeurs et cadres d'Esat (Andicat), s'en félicite en marge des « rencontres » de l'association, le 14 mars à Paris.

Alors que le quinquennat d'Emmanuel Macron touche à sa fin, il souligne « **la résistance** » des associations gestionnaires, qui ont bataillé pendant quatre ans pour défendre leur modèle auprès du gouvernement. Cette mobilisation a permis d'aboutir au **plan de transformation** des Esat, construit en concertation avec le secteur, et que Didier Rambeaux « *soutient sans réserve* ».

Projet de décret

Présenté en mai 2021, ce programme est en passe d'aboutir avec la publication prochaine du décret contenant les principales avancées du plan, que la secrétaire d'État Sophie Cluzel et sa conseillère technique « emploi », Caroline Dekerle, sont venues présenter en ouverture des rencontres.

Pris en application de la **loi « 3DS »**, le texte – qui doit encore être examiné par plusieurs commissions nationales – met en musique la mesure phare du plan, consistant à permettre à une personne accueillie en Esat de travailler simultanément en milieu protégé et dans une entreprise ordinaire.

Activité salariée

Une telle activité salariée de droit commun *« peut être exercée pour le compte d'une entreprise, d'une collectivité territoriale, d'un établissement public national ou local, d'une association (...) à l'exclusion de tout employeur au sein duquel le travailleur exerce déjà une activité dans le cadre d'un contrat de mise à disposition conclu par l'établissement ou le service d'aide par le travail qui l'accueille à temps partiel »*, énonce le texte.

Parcours renforcé

Par ailleurs, les travailleurs qui sortent du milieu protégé doivent bénéficier d'un *« parcours renforcé dans l'emploi »*. En première ligne, les Esat seront *« chargés d'accompagner le travailleur dans l'entreprise qu'il intègre »*, explique Caroline Dekerle.

D'une durée d'une à trois années, ce soutien sera formalisé dans le cadre d'une convention d'appui qui donnera aux Esat *« la responsabilité de délivrer un accompagnement personnalisé du travailleur mais aussi de l'employeur »*, commente Caroline Dekerle. Car *« si on n'accompagne pas l'employeur, on va à l'échec »*, poursuit-elle.

Emploi accompagné

Cet accompagnement par l'Esat pourra se poursuivre par un soutien via les **plateformes** d'emploi accompagné, en voie de construction. *« À l'issue de la convention d'appui, le job coach de la plateforme prendra le relais pour une durée indéterminée »*, poursuit-elle.

Toutefois, un retour dans le milieu protégé sera possible, si nécessaire. Pour mettre en place ce *« droit au retour »*, les gestionnaires auront davantage de souplesse dans leur gestion, grâce à l'annualisation de la garantie de ressources des travailleurs handicapés (GRTH).



Nouveaux droits

Autre avancée : de nouveaux droits, calqués sur ceux des salariés du milieu ordinaire, sont prévus pour les travailleurs handicapés. Ainsi, ils bénéficieront de jours de congé en cas de mariage, de naissance ou de décès dans leur famille, à l'instar de ce qui est prévu dans le code du travail.

Par ailleurs, en cas de travail du dimanche, ils percevront une rémunération au moins égale au double de la rémunération habituelle et bénéficieront d'un repos compensateur.

Délégué des travailleurs

Une autre mesure illustre le rapprochement du fonctionnement des Esat avec le monde travail ordinaire : l'élection d'un délégué des travailleurs handicapés. Choisi par ses pairs, sera en charge de la médiation entre les personnes accueillies et la direction sur des situations individuelles.

En outre, les Esat devront mettre en place une instance mixte composée de représentants des personnes accueillies et de représentants de la direction. Ce comité (distinct du conseil de la vie sociale) sera chargé d'émettre des avis et de formuler « *toute proposition utile concernant la qualité de vie au travail, l'hygiène et la sécurité, ainsi que l'évaluation et la prévention des risques professionnels* », indique le projet de décret.

Poursuivre la mobilisation

Si avec ce texte, et l'instruction qui suivra, une large partie du plan de transformation va pouvoir se mettre en place, d'autres dispositions ne pourront pas aboutir d'ici la fin du quinquennat, comme l'amélioration de l'évaluation réalisée par les commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Sur ces sujets, « *il vous reviendra de rappeler au futur gouvernement les engagements de ce plan* », avance Caroline Dekerle aux directeurs d'Esat, comme un nouveau défi lancé aux acteurs du secteur.

Livre-enquête de Thibault Petit : « un non-événement » pour Didier Rambeaux

Hasard du calendrier, les rencontres d'Andicat se tenaient quelques jours après la sortie du **livre-enquête** de Thibault Petit, *Handicap à vendre*, dans lequel il épingle certains Esat. Ce « *torchon* » ne s'appuie sur « *aucune démarche scientifique* » et a une « *visée purement médiatique* », s'indigne Didier Rambeaux, qui veut en faire « *un non-événement* ».

A contrario, certains directeurs ont toutefois des idées pour réhabiliter l'image des Esat. Ainsi, Hervé Jean Touffet, directeur dans le Finistère, propose d'organiser une journée

« portes ouvertes » nationale dans les Esat pour « donner à voir » la réalité de ces établissements.
Cette proposition devait être débattue lors de l'assemblée générale d'Andicat le 14 mars.

À lire également :

- [Esat : après la sortie d'"Handicap à vendre", Andicat dénonce un "brûlot"](#)
- [\[Le bilan des cinq ans/3\] Emploi et handicap : une transformation en cours](#)
- [Une plateforme numérique pour favoriser les achats auprès des Esat](#)

 **Noémie COLOMB**

 **Votre avis**

SOURCES

- [Projet de décret](#)
- [Rapport de présentation du projet de décret](#)
- [Programme des rencontres d'Andicat](#)